Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023038-DE

2023-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	~~BARRIER Julien~~	~~BOUCLY Laurette~~
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	~~LEFEUVRE Philippe~~
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefeuvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefeuvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET LOTISSEMENT LA TACONNIERE II

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2022 de la commune, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022 afin de prévoir l'équilibre budgétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023038-DE

Constatant que le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « La Taconnière II » fait apparaître :

En section de fonctionnement	
Un excédent de fonctionnement de	9 922,46
Un excédent de fonctionnement reporté de	24 028,51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	33 950,97
En section d'investissement	
Un excédent d'investissement de	10 218,95
Un excédent d'investissement reporté de	10 218,95
Soit un excédent d'investissement cumulé de	10 218,95

Sur rapport de Mme Aline DAVOUST, adjointe au maire et présidente de la commission « Finances et Ressources »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

-**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'Exploitation au 31/12/2022	9 922,46
Résultat reporté en Fonctionnement (R002)	**33 950,97**
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	**0,00**
Résultat d'Investissement Reporté (R001)	**10 218,95**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *